

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/759

23 février 2007

(07-0770)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AUX MESURES SPS ENTREPRISE OU PLANIFIÉE PAR LE CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (CCI)

Communication du Centre du commerce international

La communication ci-après, datée du 20 février 2007, est distribuée à la demande du CCI.

1. Le CCI fournit une assistance technique à trois groupes cibles: i) aux entreprises, pour renforcer leur compétitivité internationale; ii) aux institutions de soutien du commerce, pour accroître leur capacité d'offrir des services plus complets à leurs bénéficiaires; iii) aux responsables politiques pour, entre autres, promouvoir l'intégration du secteur des entreprises dans l'économie mondiale. Afin d'atteindre ces objectifs, le CCI intervient dans divers domaines. La présente communication met en relief certaines de ses activités dans le domaine des normes et de la gestion de la qualité, en ce qui concerne en particulier le domaine SPS.

Projets/activités dans le domaine SPS de 2005 à ce jour

1. **"Modernisation des capacités du Bureau des pêches et des ressources aquatiques en matière de services d'inspection du poisson"
Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie¹ - PHI/A01/01B Philippines (mai 2005-février 2006)**

2. Le projet avait pour objectif d'améliorer l'efficacité des services d'inspection des Philippines en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche et la qualité et la sécurité sanitaire des approvisionnements en poisson afin de satisfaire aux exigences des marchés importateurs. Il a ainsi contribué à combler certaines des lacunes les plus pressantes signalées par la mission de l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV)² concernant l'inspection du poisson destiné à l'exportation. La réunion d'examen tripartite finale du projet du Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie dans le secteur des pêches a confirmé les résultats positifs du projet s'agissant du renforcement des systèmes de suivi et de contrôle sanitaires centraux et régionaux, y compris les services d'inspection.

¹ Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie, cofinancé par la Commission européenne (CE) et le Centre du commerce international (CCI) et géré par ce dernier, est un mécanisme de fourniture rapide et à court terme d'assistance technique liée au commerce face à un besoin immédiat identifié par un gouvernement national ou une organisation régionale (pour de plus amples renseignements sur le Fonds, voir <http://intracen.org/atf>).

² Office alimentaire et vétérinaire (OAV), Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs.

2. "Amélioration des capacités d'inspection et du statut des navires et des établissements dans le secteur de la pêche en Indonésie"

Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie – INS/A1/01B Indonésie (juin 2006-juin 2007)

3. Le projet vise à améliorer les services indonésiens d'inspection et de vérification en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche, à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des installations de transformation du poisson figurant sur la liste des établissements agréés pour l'exportation vers les Communautés européennes. Il permettra à l'autorité compétente indonésienne de procéder à un examen rapide de la liste agréée de navires et d'établissements. Il contribuera à combler les lacunes les plus pressantes dont a fait état la mission de l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne concernant les exportations de poisson destinées aux Communautés européennes.

3. "Modernisation de la capacité des autorités compétentes et des installations de transformation du poisson de la Malaisie de satisfaire aux exigences de l'UE en matière de produits de la pêche"

Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie – MAL/A1/01B Malaisie (novembre 2006-juin 2007)

4. Le projet a pour objet d'améliorer l'efficacité des services d'inspection et de vérification de la Malaisie en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche et la qualité et la sécurité sanitaire des approvisionnements en poisson en vue de satisfaire aux exigences des marchés importateurs. Le projet aidera les autorités compétentes et le personnel du secteur à mieux connaître et comprendre les politiques et les exigences commerciales des Communautés européennes en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche à destination du territoire communautaire. Il contribuera à combler certaines lacunes pressantes signalées par la mission de l'OAV de la Commission européenne concernant les exportations de poisson vers les Communautés européennes.

4. "Soutien technique à des fins d'amélioration de l'infrastructure de la normalisation, de l'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie"

Cadre intégré MLW/05/614A Malawi³ (septembre 2005-décembre 2007)

5. Ce projet vise à assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en valeur des ressources humaines par le développement du secteur privé. Il prévoit à cet effet de renforcer les capacités locales dans les domaines de la normalisation, de l'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie, tant au niveau des entreprises, grâce à une sensibilisation accrue des entreprises du pays à l'importance des questions de normalisation, qu'à celui des institutions, par l'amélioration de la capacité des organismes locaux de fournir aux entreprises privées des services dans les domaines susmentionnés, l'objectif global étant de soutenir celles-ci dans leurs efforts. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'Office malawien de normalisation.

6. L'un des volets du projet consiste à apporter un soutien à certaines entreprises locales (au nombre de 12) pour les aider à établir et mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (HACCP) conformément à la norme du Codex.

7. Un autre volet a pour objet de soutenir les laboratoires locaux. En juillet 2006, une évaluation des besoins a été réalisée dans six laboratoires d'essais et un plan d'action a été établi de façon que ces

³ Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés est un programme interorganisations associant plusieurs donateurs dont l'objet est d'aider les pays les moins avancés à accroître leur participation à l'économie mondiale en améliorant leurs stratégies en matière de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

derniers puissent commencer à appliquer les prescriptions de la norme internationale pertinente (ISO/CEI 17025 - *Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*) et obtenir ainsi l'homologation internationale. Une aide additionnelle a été fournie en octobre 2006, comprenant, entre autres, l'examen des progrès accomplis au regard des recommandations et l'actualisation de ces recommandations en vue de nouvelles améliorations. Certains de ces laboratoires testent des produits alimentaires et agricoles.

5. "Promotion du commerce au Tadjikistan – phase II"
TAJ/61/104A Tadjikistan (octobre 2006–décembre 2008)

8. Le projet a pour objet de renforcer l'expansion et la diversification durables des exportations des petites et moyennes entreprises au Tadjikistan. Il vise à accroître les capacités nationales aux fins du développement du commerce en ciblant les fournisseurs de services aux entreprises tout en s'attachant à résoudre les problèmes institutionnels.

- Objectif immédiat n° 1: Améliorer la compétitivité à l'exportation des entreprises du secteur agroalimentaire dans des domaines où elle dépend d'activités menées au niveau de l'entreprise (comme la conception du produit, la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire ou la commercialisation).
- Objectif immédiat n° 2: Renforcer les organisations fournissant des services d'appui aux entreprises en améliorant la qualité et la gamme de leurs services propres à aider les exportateurs potentiels ou effectifs à être plus compétitifs à l'exportation. Le projet contribuera aussi à améliorer l'infrastructure en matière de normalisation, d'assurance de la qualité, d'homologation et de métrologie et aidera les associations sectorielles à obtenir la reconnaissance publique et à accroître leur capacité d'offrir des services sélectifs à leurs membres et aux autres entreprises.
- Objectif immédiat n° 3: Consolider le dialogue qui s'ébauche entre secteur public et secteur privé autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies d'exportation sectorielles et nationales.

9. Une évaluation de l'infrastructure nationale en matière de normes SPS a été menée à bien, et une feuille de route a été établie en vue de son amélioration. Un atelier sur l'Accord SPS du point de vue des entreprises a été organisé en novembre 2006.

10. Une aide sera apportée à six entreprises, entre autres, dans le domaine de la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires.

11. Des séminaires de sensibilisation seront organisés sur la Norme ISO 22000 (Systèmes de management de la sécurité des produits alimentaires) et seront suivis de cours de formation de responsables d'audit sur cette norme.

6. "Promotion du commerce au Kirghizistan – phase II"
KYR/61/91A Kirghizistan (octobre 2006–décembre 2008)

12. Le projet a pour objet de renforcer l'expansion et la diversification durables des exportations des petites et moyennes entreprises en République kirghize. Il vise à accroître les capacités nationales aux fins du développement du commerce en ciblant les fournisseurs de services aux entreprises tout en s'attachant à résoudre les problèmes institutionnels.

- Objectif immédiat n° 1: Améliorer la compétitivité à l'exportation des entreprises du secteur agroalimentaire dans des domaines où elle dépend d'activités menées au niveau de l'entreprise (comme la conception du produit, la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire ou la commercialisation).
- Objectif immédiat n° 2: Renforcer les organisations fournissant des services d'appui aux entreprises en améliorant la qualité et la gamme de leurs services propres à aider les exportateurs potentiels ou effectifs à être plus compétitifs à l'exportation. Le projet contribuera aussi à améliorer l'infrastructure en matière de normalisation, d'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie et aidera les associations sectorielles à obtenir la reconnaissance publique et à accroître leur capacité d'offrir des services sélectifs à leurs membres et aux autres entreprises.
- Objectif immédiat n° 3: Consolider le dialogue qui s'ébauche entre secteur public et secteur privé autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies d'exportation sectorielles et nationales.

13. Une évaluation de l'infrastructure nationale en matière de normes SPS a été menée à bien, et une feuille de route a été établie en vue de son amélioration. Un atelier sur l'Accord SPS du point de vue des entreprises a été organisé en novembre 2006.

14. Une aide sera apportée à six entreprises, entre autres, dans le domaine de la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires.

15. Des séminaires de sensibilisation seront organisés sur la Norme ISO 22000 (Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires) et seront suivis de cours de formation de responsables d'audit sur cette norme.

**7. "Programme d'aide à la qualité en faveur du Bangladesh"
BGD/75/21 Bangladesh (avril 2006-décembre 2008)**

16. Le projet a pour objectif:

- d'aider le secteur privé à mieux comprendre les exigences des marchés d'exportation en matière de qualité et d'emballage; et
- d'appliquer la méthode de la chaîne de valeur pour déceler les moyens d'accroître la compétitivité des entreprises sur ces marchés (y compris l'élaboration de stratégies sectorielles).

17. Un examen de l'infrastructure nationale en matière de normes SPS a été effectué en 2006 et une feuille de route a été établie aux fins de son amélioration.

18. La méthode de la chaîne de valeur sera appliquée aux secteurs de l'horticulture et de l'agroalimentaire en vue d'en améliorer la compétitivité.

8. Suivi de l'atelier sur le thème "Influencer et respecter les normes internationales: les défis pour les pays en développement" (à partir de janvier 2007 - à déterminer)

19. Le CCI a publié, conjointement avec le Secrétariat du Commonwealth, un document intitulé "Influencer et respecter les normes internationales: les défis pour les pays en développement", qui se fonde sur des études de cas réalisées dans six pays dans les domaines des obstacles techniques au

commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires. Un atelier international a été organisé à Genève en juin 2005 en vue d'examiner les recommandations en matière d'assistance technique issues des études de cas, en particulier celles qui tendaient à améliorer la participation des pays en développement à la normalisation internationale. Dans le cadre du suivi de l'atelier, le CCI s'emploie à présent à élaborer, de concert avec le Secrétariat du Commonwealth, des propositions visant à fournir une assistance aux pays en développement pour les aider à exercer une influence sur les normes internationales sur lesquelles reposent les mesures SPS, ainsi qu'à se conformer aux mesures SPS des pays importateurs, y compris celles qui sont imposées par le secteur privé, en tenant compte de l'aide fournie dans ce domaine de manière à éviter les chevauchements.⁴

9. Ateliers régionaux et nationaux sur l'Accord SPS considéré du point de vue des entreprises (2004-2007)

20. Les exportateurs peuvent mettre à profit les avantages que procure l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour améliorer leur accès aux marchés. En effet, les obligations imposées aux pays importateurs peuvent se transformer en avantages pour les pays exportateurs. Pour faciliter la compréhension de ces questions, le CCI organise des séminaires régionaux et nationaux s'appuyant sur un module d'information et de formation intitulé "L'accord SPS: le point de vue des entreprises".

21. Le CCI a notamment conduit ou planifié les séminaires SPS suivants:

- Ateliers nationaux: Bangladesh (juin 2004), Kirghizistan (novembre 2006), Tadjikistan (novembre 2006), Malawi et Bangladesh (2007, à confirmer); et
- Ateliers régionaux: Égypte (octobre 2004), Zambie (juillet 2005 – JITAP⁵), Bénin (septembre 2005 – JITAP).

10. "Développement des produits de l'agro-industrie (champignons et pêches) et de leurs marchés"

LES/04/713A (novembre 2004-novembre 2006)

22. Dans le cadre d'un projet du CCI en cours d'exécution financé au titre du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré⁶ (Guichet II) au Lesotho, il a été envisagé de procéder à une évaluation du potentiel de production et d'exportation de champignons du pays. La formation à la production est en partie achevée; la phase suivante des activités de renforcement des capacités consiste à former les parties prenantes en vue de les sensibiliser davantage et d'améliorer leur capacité de respecter les normes internationales en matière de traitement, d'emballage et de traçabilité des aliments. Un atelier a été organisé au Lesotho sur les exigences relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des fruits et des légumes, l'accent étant mis sur les champignons et sur EurepGAP.

⁴ L'ensemble des documents d'information, les communications présentées et examinées pendant l'atelier et le rapport final peuvent être consultés sur la page Web du CCI (www.intracen.org/eqm) sous la rubrique intitulée "Events".

⁵ Le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) mobilise les compétences et l'appui de l'OMC, de la CNUCED et du CCI en vue d'aider les partenaires nationaux africains à tirer parti du nouveau système commercial multilatéral.

⁶ Le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré est le point central pour le versement des contributions destinées au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

11. Outil conjoint CCI/ISO: Norme ISO 22000 – Êtes-vous prêt?

23. Le CCI et l'ISO ont collaboré à l'élaboration d'un outil informatisé d'autodiagnostic sur la Norme ISO 22000, *Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire*. Cet outil aidera, entre autres, les petites entreprises, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition, qui exercent leurs activités le long de la chaîne alimentaire à mieux comprendre les exigences de la réglementation relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à déterminer si elles sont prêtes à appliquer la Norme ISO 22000, et à obtenir de premières indications sur la manière de mettre en œuvre cette norme. Il sera très utile aux entreprises qui s'efforcent d'accroître leur part du marché mondial des produits alimentaires et agricoles. Cet outil sera disponible en mars 2007 sur CD-ROM et sur support papier.

Pour de plus amples renseignements:

Shyam K. Gujadhur, Conseiller principal sur les normes et la gestion de la qualité, CCI
Tél.: +41 22 730 03 96 – Fax: + 41 22 730 05 76 – Courrier électronique: gujadhur@intracen.org

Ludovica Ghizzoni, Experte associée sur les normes et la gestion de la qualité, CCI
Tél.: +41 22 730 06 38 – Fax: +41 22 730 05 76 – Courrier électronique: ghizzoni@intracen.org

Adresse Web: www.intracen.org/eqm
Adresse de courrier électronique: quality@intracen.org
